

MAIRIE AIMARGUES

MEDIATHEQUE MUNICIPALE



MEDIATHEQUE MUNICIPALE D'AIMARGUES
6, Avenue Jean Moulin – Centre Culturel
30470 AIMARGUES
04 66 51 04 86
bibliotheque@aimargues.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 21 juillet 2014
Délibération n°2014 - 086

La Médiathèque Municipale d'Aimargues est un service public destiné à toute la population. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité du public.

Le présent règlement fixe les droits et les devoirs des usagers. Tout visiteur doit en accepter les conditions.

I. CONSULTATION SUR PLACE

Art 1 : L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription.

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Ils font alors l'objet d'une signalisation particulière.

Art 2 : Les responsables de la Médiathèque sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la Médiathèque.

Art 3 : Les groupes sont accueillis, sur rendez-vous, pour des visites ou présentations de service. Les groupes constitués (scolaires, associatifs, ...) sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs. Ils sont soumis aux dispositions du règlement.

II. LES HORAIRES D'OUVERTURE au PUBLIC

Période SCOLAIRE		Période VACANCES SCOLAIRES	
MARDI – JEUDI – VENDREDI	15H30 – 18H30	Du LUNDI au VENDREDI	15H – 19H
MERCREDI	9H – 12H 14H – 18H30		
SAMEDI	9H – 12H30	SAMEDI	9H – 12H

MAIRIE AIMARGUES

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

III. MODALITES et TARIFS D'INSCRIPTION

Art 4 : Pour s'inscrire, l'utilisateur doit justifier de son identité (carte nationale, permis de conduire, carte d'étudiant, ...) et de son domicile (justificatif daté de moins de trois mois).

Une carte d'emprunteur, personnelle et obligatoire pour le prêt, sera alors remise à l'utilisateur, valable un an à partir de la date d'inscription.

La carte COLLECTIVITE est gratuite et **elle est attribuée** au CCAS, aux professionnels de l'enfance et de l'éducation responsables d'une classe ou d'un groupe de la commune. Cette carte ne peut être utilisée que dans le cadre de l'activité professionnelle.

Art 5 : Les mineurs doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite des parents ou responsables légaux.

Art 6 : Tout changement d'adresse ou perte de la carte doivent être signalés. Une nouvelle carte sera délivrée moyennant le paiement du tarif du renouvellement fixé par le Conseil Municipal.

Art 7 : Les modalités tarifaires sont décrites ci-dessous

Tarifs applicables pour l'inscription :

Carte d'adhésion et Caution	Tarifs Usagers locaux	Tarifs Usagers extérieurs
Carte INDIVIDUELLE	5 € / an	10 € / an
Carte FAMILLE (couple ou famille)	10 € / an	15 € / an
CAUTION CD / DVD / LIVRES AUDIO	50 € / an	55 € / an
Carte ponctuelle (valable 3 mois)	5 € / 3 mois	10 € / 3 mois
Carte COLLECTIVITE *	GRATUITE	
Carte PERDUE (renouvellement)	3 €	8 €

Tarifs applicables pour les photocopies :

FORMAT A4	Impression N/B	0,10 €
	Impression COULEUR	0,20 €
FORMAT A3	Impression N/B	0,20 €
	Impression COULEUR	0,30 €

IV. MODALITES de PRET

Art 8 : Le prêt de documents à domicile est réservé aux abonnés. Le montant du droit d'adhésion est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal. Un chèque de caution permettant le prêt de CD et DVD est demandé lors de l'inscription.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Art 9 : Le nombre de documents empruntables par support et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription et figurent en annexe 1 de ce règlement dans la notice « Informations Pratiques ».

Art 10 : En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, les responsables de la Médiathèque se réservent le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour desdits documents : rappels écrits ou téléphoniques, suspension du droit de prêt.

Art 11 : En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou à défaut le remboursement de sa valeur. En cas de détériorations répétées des documents, l'usager peut perdre son droit de prêt de façon provisoire ou définitive.

Art 12 : En cas de non restitution des documents empruntés, une lettre de rappel est envoyée à l'emprunteur concerné mentionnant un délai de 10 jours pour restituer les documents (livres, CD, DVD). Passé ce délai, si l'emprunteur n'a toujours pas restitué les documents, la radiation de l'usager sera effective dans un délai de 5 jours accompagnée d'un courrier de demande de remboursement de la valeur des documents empruntés et de l'encaissement du chèque de caution.

Art 13 : Pour les vacanciers ou résidents occasionnels, une caution sera demandée pour emprunter des documents. Cette caution, dont le montant est fixé par arrêté municipal, sera remise sous forme de chèque établi à l'ordre du Trésor Public : elle sera restituée à l'emprunteur à la fin du séjour. Il sera également établi une carte d'emprunt pour ce type de lecteur, d'une validité de 3 mois au tarif cité à l'article 7 dudit règlement.

Art 14 : Les CD et DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou des représentations à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction ou la radiodiffusion de ces enregistrements. L'audition publique des CD en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteurs dans le domaine musical (SACEM,...). La Médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles. Sauf exception expressément confirmée par la Direction Départementale du Livre et de la Lecture, le visionnement public des DVD est strictement interdit et puni gravement par la loi.

Art 15 : Le prêt des DVD pour les mineurs est soumis au contrôle parental. Les mineurs qui souhaitent emprunter des DVD devront systématiquement être accompagnés d'un de leurs parents ou responsables légaux. Les responsables de la Médiathèque refuseront l'emprunt de DVD aux mineurs non accompagnés.

V. INTERNET

Art 16 : L'usage d'INTERNET au sein de la Médiathèque fait l'objet de consignes règlementaires bien spécifiques.

- La consultation d'INTERNET est réservée aux lecteurs inscrits à la Médiathèque.
- La durée de consultation est d'une heure maximum pouvant être réduite en cas d'affluence.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

- L'utilisation d'INTERNET par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents qui doivent signer une autorisation. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un parent, ou une personne majeure.
- Les usagers qui se connectent à un INTERNET s'engagent à respecter le règlement et la charte d'utilisation affichés dans la Médiathèque ou téléchargeable sur le site de la commune : www.aimargues.fr.
- Il est formellement interdit de se connecter sur des sites contraires à la législation française, notamment les sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, les sites à caractère pornographique, raciste, xénophobe, à cet effet, un logiciel de filtrage a été installé sur tous les postes.
- Le personnel de la Médiathèque, chargé de la surveillance se réserve le droit d'interrompre immédiatement toutes connections illicites, de procéder à l'expulsion des contrevenants, et à leur exclusion en cas de récidives.
- Il est interdit de modifier la configuration des postes.
- Les usages n'entrant pas dans le domaine de la recherche documentaire ou culturelle (messagerie, jeux, forum, téléachat, ...) sont refusés.

VI. RECOMMANDATIONS et INTERDICTIONS

Art 17 : Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés : ces documents sont prêtés gratuitement par la Direction Départementale du Livre et de la Lecture ou achetés par la commune. Pas d'annotations, de pages cornées, d'exposition auprès d'une source de chaleur, etc, ... si un document est abîmé, il convient de le signaler aux agents de la Médiathèque sans essayer de le réparer.

Art 18 : La Médiathèque est un lieu public de consultation et de travail. Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et de ne pas entraver le bon fonctionnement du service sous peine d'expulsion et à terme d'exclusion.

Art 19 : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés. Le personnel de la Médiathèque n'est pas habilité à surveiller les enfants qui restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Art 20 : Les animaux ne sont pas admis, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés.

Art 21 : Il est interdit de fumer, de manger et d'utiliser son téléphone portable dans les locaux de la Médiathèque.

VII. APPLICATION DU REGLEMENT

Art 22 : Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Art 23 : Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la Médiathèque.

MAIRIE AIMARGUES

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Art 24 : Le personnel de la Médiathèque est chargé, sous la responsabilité de l'autorité hiérarchique, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

Art 25 : Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la Médiathèque.

Fait à Aimargues, le

Monsieur le Maire,

Jean Paul FRANC

MAIRIE AIMARGUES
MEDIATHEQUE MUNICIPALE



REGLEMENT INTERIEUR - ANNEXE 1 :
INFORMATIONS PRATIQUES

• **Horaires d'ouverture au public :**

Période SCOLAIRE		Période VACANCES SCOLAIRES	
MARDI - JEUDI - VENDREDI	15H30 - 18H30	Du LUNDI au VENDREDI	15H - 19H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 18H30		
SAMEDI	9H - 12H30	SAMEDI	9H - 12H

• **Documents à présenter lors de l'inscription :**

- Identité : carte d'identité (ou passeport ou carte de séjour) ;
- Carte FAMILLE : livret de famille ;
- Domicile : justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture téléphone ou électricité ou quittance de loyer) ;
- Acceptation du règlement intérieur : fiche d'inscription remplie, datée et signée ;
- Utilisation Internet : coupon d'acceptation rempli, daté et signé.

• **Modalités tarifaires d'inscription :**

Carte d'adhésion et Caution	Tarifs Usagers locaux	Tarifs Usagers extérieurs
Carte INDIVIDUELLE	5 € / an	10 € / an
Carte FAMILLE (couple ou famille)	10 € / an	15 € / an
CAUTION CD / DVD / LIVRES AUDIO	50 € / an	55 € / an
Carte ponctuelle (valable 3 mois)	5 € / 3 mois	10 € / 3 mois
Carte COLLECTIVITE *	GRATUITE	
Carte PERDUE (renouvellement)	3 €	8 €

* la carte COLLECTIVITE est réservée aux écoles, à la crèche, aux assistantes maternelles, au centre de loisirs, à la garderie scolaire du territoire.

• **Quotas pour l'emprunt pour 3 semaines :**

Adultes - ADOS	4 livres - 4 CD - 4 périodiques 1 livre sonore - 1 DVD
Enfants (moins de 14 ans)	4 livres - 4 périodiques 1 CD - 1 livre sonore - 1 DVD
Nouveautés	15 jours

• **Tarifs photocopies :**

FORMAT A4	Impression N/B	0,10 €
	Impression COULEUR	0,20 €
FORMAT A3	Impression N/B	0,20 €
	Impression COULEUR	0,30 €

MAIRIE AIMARGUES
MEDIATHEQUE MUNICIPALE



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 2 :

Charte du bon usage d'Internet

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie informatique et notamment à **ne pas effectuer intentionnellement des démarches qui ont pour conséquence :**

- De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, par l'intermédiaire, en outre, de messages, textes ou images à caractère provoquant ;
- D'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au serveur de la Médiathèque ;
- De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ne répondant pas à la déontologie d'une Médiathèque, à la moralité et aux bonnes mœurs ou exigeant un accès par un code ou un mot de passe ;
- D'exercer une activité illégale sur les stations de consultation ;
- D'exercer une activité commerciale à partir des stations de consultation.

Je soussigné(e),

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

Numéro de Carte Adhérent Médiathèque :

Entend me conformer au présent règlement que j'accepte.

A Aimargues, le

Visa du Responsable Médiathèque

Signature de l'utilisateur adhérent ou du responsable légal pour les enfants de moins de 14 ans.